



AUTO ECOLE EUROPE



PROGRAMME DE LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE « POST-PERMIS »

I. Préambule

La formation complémentaire prévue à l'art. L 223-1 du code de la route, destinée à renforcer les compétences acquises par les conducteurs, repose sur une démarche volontaire et **entraîne une réduction de la période probatoire.**

II. Les enjeux

Cette formation fait appel à l'autoréflexion des élèves et à l'analyse de leur perception des dangers de la route en vue d'améliorer leurs modes de réflexion et leurs aptitudes à percevoir les risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance en tant que conducteur et plus largement dans leurs divers modes de déplacement.

L'objectif général est de renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome.

III. L'organisme de formation

Établissement(s) de formation :

AUTO ECOLE EUROPE
39 BIS RUE BOUVET
97400 SAINT DENIS

Contact :

0692 14 63 90

autoecole.europe974@yahoo.com

- Exploitante (Responsable pédagogique) : POUÏ-DI Sylvie
- Responsable des relations avec les apprenants : POUÏ-DI Sylvie et NAZE Julie



AUTO-ECOLE EUROPE
39 BIS RUE BOUVET 97400 SAINT DENIS
TEL : 0262 20 32 24 / 0692 14 63 90
SIRET : 490 666 815 000 17
AGREMENT N° E0709D00840



IV. Les prérequis

- Les usagers ne doivent avoir commis - durant la période probatoire - aucune infraction ayant donné lieu à retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit de conduire ;
- La formation s'adresse exclusivement aux titulaire d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1, B)
- La formation doit être suivie **entre le sixième et le douzième mois** de l'obtention d'un premier permis de conduire.

V. Le public visé

Conducteurs novices en période probatoire.

VI. La durée de la formation

7 heures au cours d'une même journée.

VII. Les formateurs

Dispensée par des enseignants de la conduite ayant suivi une formation spécifique de 3 jours ou BAFM ou Titre professionnel ECRS.

VIII. Effectif

Le nombre d'élèves doit être compris entre 6 et 12 élèves.

IX. Déroulement / Programme

Les élèves doivent signer une feuille d'émargement au début de chaque demi-journée. Une attestation est délivrée à chaque élève ayant suivi l'intégralité de la formation. L'attestation sera ensuite transmise par un centre de formation auprès de l'ANTS pour enregistrement et, si les conditions d'éligibilités sont remplies, réduction de la probatoire de l'usager.

La formation complémentaire « post-permis » est composée :

- D'un module visant à améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes ;
- D'un module visant à rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsable.



AUTO-ECOLE EUROPE
39 BIS RUE BOUVET 97400 SAINT DENIS
TEL : 0262 20 32 24 / 0692 14 63 90
SIRET : 490 666 815 000 17
AGREMENT N° E0709D00840



PROGRAMME

1. ACCUEIL, PRÉSENTATION ET TOUR DE TABLE

2. EFFETS ET MEFAITS DE LA VITESSE

- Les lois psychophysiologiques
- Le conducteur : mode de fonctionnement
- Perception visuelle
- Capacité d'estimation
- Répartition des défaillances
- Vitesse et distance d'arrêt



3. EXERCICES PRATIQUES

- Évaluation de la vitesse et des distances
- Évaluation des distances d'arrêt

4. ALCOOL, DROGUE ET AUTRE PRODUITS PSYCHO-ACTIFS, TÉLÉPHONE ET CONDUITE

- Alcool
- Équivalence des verres
- Alcool : Troubles
- Sanctions
- Conséquences pour l'assurance
- Drogues : Les effets
- Sanctions encourues

5. EXERCICES PRATIQUES

- Conduite économique
- Conduite apaisée

6. THÉORIE DE L'ÉCO-CONDUITE

- Définition
- Entretien

7. BILAN DE LA JOURNÉE

Validation : Attestation de formation Post-Permis Auto. `

Coût de la formation 400€ pour la formation de 7 heures par élève.



AUTO-ECOLE EUROPE
39 BIS RUE BOUVET 97400 SAINT DENIS
TEL : 0262 20 32 24 / 0692 14 63 90
SIRET : 490 666 815 000 17
AGREMENT N° E0709D00840

